HASBRO 100 ANS MODALITÉS DE L'OFFRE 2 JEUX/JOUETS HASBRO ACHETÉS = LE 2^{ÈME} 100% REMBOURSÉ EN BON D'ACHAT

ARTICLE 1 – Société Organisatrice

La société HASBRO FRANCE, S.A.S au capital de 1.700.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le n° 746 220 623 dont le siège social est situé à l'adresse suivante Savoie-Technolac, 73370 Le Bourget-du-Lac (ci-après désignée la "Société Organisatrice") propose une offre avec obligation d'achat du 04/10/2023 00h au 30/11/2023 23h59 2 jeux/jouets Hasbro achetés = le 2ème 100% remboursé en bon d'achat (ci-après désigné "L'Offre") :

Pour cette offre, HASBRO a fait appel à l'agence LES ENVAHISSEURS, qui agit en qualité de gestionnaire de l'Offre (ci-après désignée la "Société Gestionnaire").

La société LES ENVAHISSEURS SAS, au capital de 120.000 Euros, dont le siège se situe 13 bis Place Jules Ferry 69006 LYON, est immatriculée au registe des commerce et des sociétés sous le numéro 433 999257 RCS Lyon.

ARTICLE 2 – Conditions d'accès à l'Offre

L'Offre est ouverte aux personnes physiques majeures, résidant en France Métropolitaine, Corse incluse et disposant d'un accès Internet et d'une adresse électronique valide. L'Offre est portée à la connaissance du public sur les supports suivants : PLV magasins, catalogues enseignes, bannières web et site internet de l'opération : www.100anshasbro.fr (ci-après le "Site").

Ne peuvent participer à la présente offre : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à l'offre implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entrainerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs adresses emails différentes. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

L'Offre se présente de la manière suivante :

2 jeux/jouets Hasbro achetés = le 2ème 100% remboursé en bon d'achat à valoir sur un nouvel achat de produits Hasbro (dans l'enseigne participante dans laquelle l'achat a été effectué). L'Offre est valable pour tout achat simultané d'au moins deux produits Hasbro, hors produits licenciés Hasbro qui ne sont pas concernés par l'Offre). Pour savoir si le produit est éligible, son code-barres doit commencer par 501099.

Dans l'une des enseignes participantes citées ci-dessous :

Jouéclub, La Grande Recré, King Jouet, Smyths, Amazon, Cdiscount, Leclerc, Carrefour, Auchan, Intermarché, Cora, Systeme U, Casino, Monoprix, Gifi, B&M, Fnac, Cultura et La Maison de la Presse.

Offre valable dans la limite de 1 850 demandes de remboursement reçues par la société Gestionnaire par semaine. Un compteur présent sur le Site permet de savoir combien d'offres de remboursement sont encore disponibles chaque semaine.

L'Offre est limitée à une seule demande de remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse e-mail) pendant toute la durée de l'opération. Le produit le moins cher des deux est remboursé en bon d'achat à valoir dans l'enseigne dans laquelle l'achat a été fait.

Pour accéder à l'Offre, les participants devront :

- 1- Acheter simultanément, entre le 04/10/2023 et le 30/11/2023 (ticket de caisse faisant foi, il sera demandé lors du formulaire d'inscription, il est donc à conserver), deux produits de marque Hasbro dans un point de vente participant de France métropolitaine, Corse incluse (achat sur les sites internet des enseignes mentionnées ci-dessous éligibles à l'offre).
 - Jouéclub
 - La Grande Recré
 - King Jouet
 - Smyths
 - Amazon
 - Cdiscount
 - Leclerc
 - Carrefour
 - Auchan
 - Intermarché
 - Cora

- Systeme U
- Casino
- Monoprix
- Gifi
- B&M
- Fnac
- Cultura
- La Maison de la Presse
- 2- **Se connecter** sur le site <u>www.100anshasbro.fr</u> dans les deux semaines maximums qui suivent l'achat muni du ticket de caisse et de la photo des produits achetés.
- 3- **« Secouer » le cadeau d'anniversaire des 100 ans Hasbro**. La Société Organisatrice propose une animation en amont de l'accès au formulaire.
- 4- **Compléter le formulaire** en remplissant les champs obligatoires du formulaire (nom, prénom, adresse postale complète, email et numéro de téléphone) et en communiquant vos preuves d'achat à savoir votre ticket de caisse (sur lequel vous aurez entouré les 2 produits de marque Hasbro, hors produits licenciés) dont vous pourrez télécharger la photo (formats jpeg, pdf, png d'une taille maximum de 10Mo) et en saisissant les codes-barres correspondant à l'achat, complets et commençant par 501099, dans les champs prévus à cet effet.
- 5- **Lire et accepter** les présentes modalités et conditions de l'Offre en cochant la case prévue à cet effet.
- 6- **Accepter** que les données personnelles soient utilisées dans le cadre de l'Offre (pour l'exécution du contrat) en cochant la case prévue à cet effet.
- 7- **Valider** le formulaire.

Le participant recevra un e-mail automatique de confirmation pour l'avertir que sa demande à bien été prise en compte.

Sous un délai de 10 jours ouvrés maximum, le consommateur recevra un e-mail l'informant de la conformité ou non-conformité de sa demande de remboursement avec les présentes modalités.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage....et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

ARTICLE 4 - Le remboursement et les modalités d'utilisation du bon d'achat

Si la demande du consommateur est bien conforme aux présentes modalités, il recevra par voie postale par courrier recommandé contre signature, son bon d'achat du montant exacte du moins cher des deux produits achetés.

Le bon d'achat est à valoir pour tout nouvel achat d'un produit de marque Hasbro.

Le bon d'achat est à valoir exclusivement dans l'enseigne dans laquelle les deux produits de marque Hasbro, ayant permis l'éligibilité de l'Offre, ont été achetés.

Le bon d'achat est utilisable jusqu'au 31 mars 2024.

Le bon d'achat s'utilise en une seule fois, n'est pas cumulable avec une autre offre, il ne peut donner lieu à un échange contre espèce, ni à un avoir, ni à un rendu de monnaie.

ARTICLE 5 - Non-conformité

Toute demande non conforme fera l'objet d'un e-mail indiquant les raisons du refus du dossier. La Société Organisatrice refusera toute demande s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la facture d'achat ou des anomalies intervenues dans le cadre de la participation. Le cas échéant, la Société Organisatrice, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original des tickets de caisse ainsi que des preuves justifiant de l'identité du participant (notamment une carte d'identité et/ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Si la fraude est avérée, la Société Organisatrice sera en droit de refuser la demande du Client.

ARTICLE 6 – Limite de responsabilité

La Société Gestionnaire s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer le bon déroulement de l'Offre. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement de l'Offre dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Gestionnaire, cette dernière ne saurait être engagées à l'égard des participants.

Si les coordonnées d'un consommateur sont inexploitables ou si le consommateur ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Gestionnaire de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le consommateur indisponible, qui ne pourra pas recevoir son bon d'achat.

Les messages fournis aux Consommateurs par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Gestionnaire du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

La Société Gestionnaire ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Consommateur sur son formulaire de participation à l'Offre, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société Gestionnaire bénéficient également à la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 – Propriété intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs composant l'Offre sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. La reproduction et la représentation de tout ou partie de ces éléments sont strictement interdites et constituent une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 6 – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles transmises par les participants (Nom, Prénom, email, numéro de téléphone et adresse postale) font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion l'Opération par la societe Gestionnaire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016, la communication de ces données personnelles est obligatoire pour la participation à l'Opération et aura pour seule finalité la bonne gestion de l'Opération, la vérification des demandes de remboursement et l'envoi du bon d'achat.

Elles ne seront pas conservées au-delà du délai nécessaire au traitement de l'Opération à savoir une période maximum d'un (1) an à compter de la date de fin de celle-ci, soit jusqu'au 30 novembre 2024.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations le concernant en écrivant à jeu@lesenvahisseurs.com et à l'adresse postale :

LES ENVAHISSEURS

13 bis place Jules Ferry

69006 LYON

La copie d'un titre d'identité en cours de validité pourrait être demandée

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par la Société Gestionnaire (le sous-traitant au titre du RGPD) pour le compte de la Societe Organisatrice (le Responsable de

Traitement).

Les destinataires des données qui interviennent dans la gestion du Site et de

l'Opération sont :

La société LES ENVAHISSEURS SAS, au capital de 120.000 Euros, dont le siège se situe 13 bis

Place Jules Ferry 69006 LYON, est immatriculée au registe des commerce et des sociétés sous

le numéro 433 999257 RCS Lyon (La societe Gestionnaire de l'Opération).

la Société KIMPLE, prestataire de service en charge de la gestion de l'Opération, immatriculée

au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 527 871 842, dont

le siège social est situé 75bis Boulevard d'Armentières – 59100 Roubaix

La Société LA SOGEC MARKETING, prestataire de service en charge de la fabrication et la

remise des bons d'achat, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le

numéro 702 021 296 dont le siège social est situé au 17 avenue du Quebec 91140 VILLEBON-

SUR-YVETTE.

En cas de problème lié à l'utilisation de leurs données, les participants peuvent introduire une

réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél: 01 53 73 22 22

Fax: 01 53 73 22 00

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles vous pouvez consulter

l'onglet « Politique de confidentialité des données » du site www.100anshasbro.fr